

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 juin 2021

PROTÉGER RÉMUNÉRATION AGRICULTEURS - (N° 4134)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE503

présenté par
M. Besson-Moreau, rapporteur

ARTICLE 3

Compléter la première phrase de l'alinéa 21 par les mots :

"à compter de la date de la saisine".

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel